

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 juillet

Le Conseil Municipal d'Asnières-sur-Nouère, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, à 19 h 15, sous la présidence de Madame Chantal DOYEN-MORANGE.

Date de convocation : 09.07.2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

 présents : 11

 votants : 12

Présents : Mme Chantal DOYEN-MORANGE, M. Jean-Luc TRESTA, Mme Mylène BOUGNON, M. Thierry BOUILLEAU, Mme Chantal BESSON, M. Wilfried BEAUZIL, Mme Audrey MAGREZ RABAUD, M. Philippe MARCOMBE, M. Jean-Paul RABAUD, Mme Annie VIGREUX, M. Christophe BARBARI

Absents : M. Brigitte GAUTHIER, Mme Viviane MALIVERT, M. Yann CHOPINET

Excusé : Mme Elodie PERONNEAU a donné pouvoir à Mme Chantal BESSON

Secrétaire de séance : Mylène BOUGNON

Secrétaire auxiliaire : Nathalie CHARLES

OBJET : AVENANT N°1 SOUS LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL DE LA BOULANGERIE ;

Madame le Maire informe le Conseil municipal que conformément au bail commercial signé le 01 novembre 2023 une autorisation doit être donnée en cas de sous-location.

Madame le Maire rappelle que le locataire M. Anthony BERGS souhaite obtenir l'accord de sous louer le local qu'il occupe afin d'y accueillir une activité de chocolatier. Un acte notarié sera signé entre les deux parties.

Madame le Maire propose de délibérer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur Anthony BERGS à sous louer le local dont il est locataire.

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT FONDS FRICHE POUR LA DEMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction d'un pôle santé, un architecte a été missionné pour étudier deux hypothèses, à savoir soit la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes, soit sa démolition et la construction d'un bâtiment neuf. Au vu des résultats de cette étude, il convient de démolir l'ancienne salle des fêtes et de construire un bâtiment neuf ; cette solution étant moins coûteuse.

Madame le Maire informe que la démolition de l'ancienne salle des fêtes peut être subventionné par l'Etat au titre du fonds friche et qu'à ce titre il convient de définir le plan de financement.

Madame le Maire rappelle que le coût estimatif global de l'opération « création d'un pôle santé » a été estimé par l'architecte à 807 270.00 € comprenant :

Travaux.....	690 000.00 €
Frais d'études	87 270.00 €
Autres immobilisation	30 000.00 €
TOTAL	807 270 .00 €

Madame le Maire propose le plan de financement pour la démolition/désamiantage de l'ancienne salle des fêtes :

Dépenses prévisionnelles :

- Démolition/désamiantage	44 471.00 €
- Frais étude	<u>60 907.00 €</u>
TOTAL	105 378.00 €

Recettes prévisionnelles : **0.00 €**

Déficit de l'opération: **105 378.00 €**

Subvention fonds friche recyclage du foncier (50,55 %) : 53 269.00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** la demande de subvention pour le projet de la démolition/désamiantage de l'ancienne salle des fêtes.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

OBJET : AUTORISATION DE RENOUELER LE MARCHE TRANSPORTS SCOLAIRES AVEC GRAND ANGOULEME

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention de délégation de compétences transports scolaires a été signée en 2021 avec GrandAngoulême. Celle-ci vient arriver à échéance en août 2025. Il convient de lancer une nouvelle consultation.

GrandAngoulême sollicite donc les 38 communes afin d'identifier leurs besoins.

Madame le Maire précise que la consultation consiste à :

- Réaliser une analyse des services existants et des préconisations d'optimisation des services
- Proposer une stratégie adaptée dans la procédure de mise en concurrence à mettre en place,
- Accompagner GrandAngoulême dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la procédure.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser GrandAngoulême à lancer une nouvelle consultation pour le marché du transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **AUTORISE** GRANDANGOULEME à lancer une nouvelle consultation pour le marché du transport scolaire.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION « CYCLE PISCINE »

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'une convention d'utilisation des installations du centre Nautilus pour l'année 2024-2025 doit être signée.

Madame le Maire informe qu'un cycle piscine est prévu pour les classes de CP au CE1 à compter du mois de décembre 2024 jusqu'au mois de février 2025.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention «cycle Nautilus» ainsi que tous les documents s'y réfèrent et propose de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention «cycle Nautilus» ainsi que tous les documents s'y réfèrent.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION « SOIRS BLEUS »

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une convention dans le cadre du dispositif « Les Soirs Bleus » doit être signée.

Madame le Maire rappelle que GrandAngoulême prend en charge 80 % du montant du cachet des artistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention «Soirs Bleus» ainsi que tous les documents s'y réfèrent.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

POINT FINANCIER

Madame le Maire donne la parole à M. Thierry BOUILLEAU qui présente des tableaux d'étape en fonctionnement et en investissement.

- Concernant le fonctionnement :

Les dépenses engagées sont conformes aux prévisions. Les recettes sont inférieures mais la situation n'est pas inquiétante dans la mesure où la plupart n'arrivent que dans le second semestre de l'exercice budgétaire.

- Concernant les investissements :

Peu sont engagés puisqu'il s'agit essentiellement de projets importants qui sont encore en phase d'étude et qui débiteront dans le second semestre de l'année, à savoir la couverture d'un terrain de tennis et d'une partie du boulodrome ainsi que le pôle santé.

RETOUR COMMISSION APPEL D'OFFRE

Madame le Maire donne la parole à M. Thierry BOUILLEAU qui fait un retour sur la commission appel d'offre, concernant le marché de démolition-désamiantage de l'ancienne salle des fêtes.

- Avis de publicité publié le 16 mai pour une durée d'un mois.
- Avis consulté par 21 entreprises.
- 3 entreprises ont remis une offre (Oléron TP, AC3D et IEB).

La Commission a étudié ces trois offres et a retenue l'entreprise : C3D

Nom du projet	<u>Demontage Ancienne salle des fêtes</u>		
Nom entreprise	<u>Oléron TP</u>	<u>SARL IEB</u>	<u>aC3D</u>
Adresse	173120 ST PIERRE D OLERON	16130 SEGONZAC	16130 GENSAC LA PALLUE
Visite Site	Oui	Oui	oui
Devis N°			D N°5024
Certification	Oui	Oui	oui
Coût TTC	72 700,0 €	54 859,2 €	53 365,2 €

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention au fonds friche a été déposée.

POLE SANTE

Madame le Maire informe que suite aux chiffrages fournis par l'architecte pour la construction du pôle santé, ainsi la non recevabilité du projet au titre d'une subvention de la Région, il convient de stopper la mission de l'architecte sélectionné et de recalibrer le projet afin qu'il corresponde mieux aux besoins et aux finances de la commune.

Il pourrait s'agir d'une solution modulable et extensible de type « maison bois » : Option rapide et limitant l'empreinte carbone. A titre indicatif pour 50 m2 le coût de construction est d'environ 131 000 € TTC.

Une autre possibilité consisterait à construire un bâtiment dit traditionnel.

Ainsi il est proposé de lancer un appel d'offre pour un projet type « traditionnel » avec possibilité d'extension si de nouveaux praticiens souhaitaient s'implanter par la suite, répondant mieux aux besoins et finances de la commune.

Pour répondre aux demandes d'installation des infirmières qui seront disponibles d'ici la fin de l'année, il est envisagé la location d'un bungalow sur 12 mois dans l'attente de la construction.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET TENNIS

Mise à disposition temporaire du domaine public en vue d'accueillir des installations électriques.

- Dépôt des dossiers du 09 avril au 10 mai 2024.
- Réponses de 3 entreprises : Seeyousun, LMS et Orkane.

- Ouverture des plis par architecte et demande d'informations complémentaires aux 3 entreprises en juin.
- 2 offres se détachent sur le plan technique et financier (LMS et seeyousun).
- L'offre d'Orkane est en retrait en raison de l'implantation qui réduit fortement la surface disponible pour la pratique de la pétanque.
- L'architecte a proposé une réunion avec LMS pour analyser et préciser le reste à charge (mi juillet).
- Sur le plan financier, la DETR a été obtenue pour un montant de 86 051 €. Une demande est en cours auprès de la Fédération Française de Tennis. Le dossier sera également étudié lors du prochain Conseil Communautaire de GrandAngoulême.

COMMISSION VOIRIE

Madame le Maire donne la parole à M. Jean-Luc TRESTA qui rappelle les travaux à venir en matière de voirie :

Fourniture et pose de bordures : rue de la Combe des Dames à Salzine

Enrobés : rue Lucien Triaud et rue Albert Duchaigne

Gravillonnage : rue du Soleil, rue du Puits, chemin des Pierrieres, VC puyrenaud-le Cerivier reprise de rives voie LGV reprise des deux côtés.

CONSEIL D'ECOLE

Madame le Maire donne la parole à Mylène BOUGNON qui informe des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024-2025, à savoir 107 élèves répartis comme suit :

- Petite section : 16
- Moyenne section : 10
- Grande section : 13
- CP : 11
- CE1 : 13
- CE2 : 10
- CM1 : 18
- CM2 : 16

MISE EN PERIL IMMEUBLE ESCLAFER DE LARODE

Madame le Maire informe que le dossier est toujours en cours. Suite à un nouveau courrier du propriétaire, remettant en cause la procédure, le choix de consulter un avocat a été pris.

SINISTRE SALLE SOCIO CULTUREL - DEMANDE D'EXPERTISE

Madame le Maire donne la parole à Thierry BOUILLEAU qui informe que le sinistre de dégâts des eaux persiste.

Plusieurs expertises ont été faites. A ce jour Sud-Ouest étanchéité a effectué des travaux mais la fuite reste présente.

Lors d'une expertise le constat de traces d'humidité a été fait sous les plaques de la toiture avec des traces de corrosion.

Une nouvelle expertise par un expert indépendant va être faite.

Madame le Maire informe qu'une visite de sécurité par le SDIS a eu lieu le 29/05/2024, L'avis est favorable à l'accueil du public.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que le Département de la Charente met en place le pass'transport autonomie d'une valeur de 60 €. Il permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis.

Madame le Maire informe que, comme chaque année, l'accès au centre aquatique Nautilus est gratuit pour les 12 ans et moins.

Madame le Maire informe que GrandAngoulême lance une opération « jeunes pousses » qui consiste à distribuer des paniers de légumes bio aux femmes enceintes de l'agglomération.

Madame le Maire informe de l'évolution du service de location vélo. Actuellement il existe une agence fixe au Champ de Mars à Angoulême qui possède 900 vélos, ouverte du lundi au samedi avec un taux de location de 90 %.

Le projet consiste à implanter des stations au plus près des habitants avec possibilité de location courte durée et longue durée, accessible 24h/24 7j/7 avec des vélos connectés. Environ 300 vélos seront à répartir entre les communes. L'implantation est prévue automne/hiver 2024.

DATES A RETENIR

- Soirs Bleus + feu d'artifice : 30 août
- Conseil Municipal : 9 septembre
- Marché mensuel : 12 septembre
- Réunion propriétaires terrains zone d'accélération des énergies renouvelables : 18 septembre

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire demande s'il y a des questions.

La séance est levée à 21 h 45.